

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	35 (1906)
<b>Heft:</b>	14
<b>Rubrik:</b>	Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1905, lu à l'assemblée générale du 25 juin 1906, à Fribourg

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

B. *Exercices libres, 1<sup>er</sup> degré, programme A.* — Exercices 10, 11, 18 en cadence à 4 temps; 29, 31 et 34 au commandement (3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> arrondissement : Singine, Sarine et Gruyère). — Exercices 39, 50, 42 et 38 en cadence à 4 temps; 40 et 34 au commandement (1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> arrondissement : Broye, Lac et Veveyse).

C. *Sauts.* — 1. Saut en hauteur à pieds joints.  
2. Saut en hauteur avec élan. } Ex. de 3<sup>e</sup> année.

II. *Deuxième degré : A. Exercices d'ordre et de marche.* — 1<sup>o</sup> Marche de front. — 2<sup>o</sup> Former la colonne de marche par une conversion des groupes. — 3<sup>o</sup> La subdivision étant arrêtée; formation en rangs ouverts. — *Exécution des exercices libres.* — 4<sup>o</sup> Reformer la colonne de marche : Pas cadencé, pas de course, 3 à 5 minutes, pas cadencé. — 5<sup>o</sup> Passer de la colonne de marche à la ligne par une mise en ligne.

B. *Exercices libres, 2<sup>me</sup> degré, programme A.* — Exercices 2 a b et 14 a b c en cadence à 4 temps; 13 au commandement (3<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> arrondissement : Singine, Sarine et Gruyère). — Exercices 16 a b et 3 a b c en cadence à 4 temps; 13 a b et 13 au commandement (1<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> et 7<sup>me</sup> arrondissement : Broye, Lac et Veveyse).

C. *Sauts.* — 1. Saut en longueur à pieds joints.  
2. Saut en longueur avec élan. } Ex de 5<sup>e</sup> année.

III. *Exercices généraux.* — Ceux désignés pour le 1<sup>er</sup> degré.

IV. *Jeux.* A choisir suivant la place disponible.

V. *Partie théorique et partie pratique.*

VI. *Chant d'ensemble* (dirigé par un instituteur). — Messieurs les instituteurs sont priés de faire répéter à leurs élèves les chants étudiés pendant l'année.

G. STERROZ, *examinateur.*

## RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1905, lu à l'assemblée générale du 25 juin 1906, à Fribourg.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESSIEURS, CHERS COLLÈGUES,

Pour divers motifs, le rapport de votre Comité, accompagnant le 70<sup>me</sup> compte annuel de la Caisse de retraite, sera plus bref que ses devanciers. Sauf un ou deux incidents dont nous vous dirons un mot plus loin, l'administration de la Caisse n'a rien présenté

d'extraordinaire en 1905. Notre institution a continué sa marche normale et progressive, et le résultat des comptes que nous soumettons à votre approbation prouve qu'elle a fait un nouveau pas vers le but auquel elle doit tendre, savoir de se mettre en mesure de remplir, dans l'avenir comme dans le présent, ses obligations envers ceux qui ont blanchi au service de l'école fribourgeoise.

#### Etat des sociétaires.

Le nombre des sociétaires est resté sensiblement le même qu'en l'année 1904. Les sorties, une vingtaine environ, causées par les décès, les départs du canton et l'abandon de la carrière pédagogique, ont été compensées, et au-delà, par le recrutement de nouveaux membres, la plupart à leur début dans l'enseignement.

Au 31 décembre 1905, la Caisse de retraite comptait 543 membres qu'on peut classer comme suit :

a)	Sociétaires ayant reçu la pension de 80 fr. . . . .	41
b)	» » de 120 à 300 fr. . . . .	28
c)	» » de 300 ou 500 fr. . . . .	42
d)	» ayant versé les 25 cotisations et continuant l'ens.	75
e)	» » de 15 fr. . . . .	22
f)	» » de 30 fr. . . . .	311
g)	» en retard pour le paiement de leur cotisation .	11
h)	» ayant quitté temporairement l'enseignement .	12
i)	» dont l'existence est incertaine . . . . .	1
	Total	543

Ces 543 sociétaires se répartissent dans les trois catégories suivantes :

a)	Sociétaires au bénéfice des statuts de 1871 . . . . .	41
b)	» » de la loi de 1881 . . . . .	50
c)	» » de la loi de 1895 . . . . .	452
	Total	543

Au point de vue de leur situation actuelle, 111 sociétaires jouissent de leur pension de retraite, 15 se trouvent temporairement sans place et 417 occupent un poste dans l'enseignement.

Huit sociétaires pensionnés ou ayant droit à la pension sont décédés en 1905. Ce sont : Demierre, Marie, veuve de Jean, à Mézières ; pension éteinte. — Magne, Joseph, à Cressier ; hérité par sa veuve pour la demie. — Vollery, Louis, à Romont ; hérité par ses enfants. — Biolley, Madeleine, veuve de Samuël, décédée à Neuchâtel ; pension éteinte. — Oberson, François, à Sales ; hérité par sa fille cadette, à laquelle succédera sa mère pour la demie. — Rey, Jean, à Montet (Broye) ; hérité par sa veuve. — Versel, Jules, décédé à Yvonand ; pension éteinte. — Thélin, Marie, veuve de Louis, à Nant ; pension éteinte. Probablement seule survivante d'une génération depuis longtemps disparue, cette dernière était la veuve d'un membre fondateur de la Caisse de retraite, en 1834.

Du fait de ces décès, la Caisse se trouve déchargée d'une dépense annuelle de 990 fr.

Vingt et un nouveaux membres du corps enseignant ont payé leur première cotisation pour 1905.

Le nombre total des associés a augmenté de 3 en 1905.

### Comptes de 1905.

Ces comptes ont été soigneusement examinés et vérifiés par le Comité dans sa séance du 8 février 1906. Comme d'habitude, ils sont établis avec clarté et exactitude et aucune erreur de chiffres n'y a pu être relevée. Conformément au règlement, il vous sera donné connaissance du rapport écrit de la Commission examinatrice qui, à son tour, a vérifié ces comptes le 22 mars suivant.

#### Recettes.

##### Revenu des immeubles.

Produit des immeubles de Prévondavaux, loués à huit

amodiateurs, pour 1905 . . . . .	Fr. 436 —
Vente d'un petit tas de fumier . . . . .	» 6 —
	Total Fr. 442 —

La présence de cette rubrique nouvelle dans nos comptes est expliquée dans nos rapports pour les années 1903 et 1904, auxquels nous nous permettons de vous renvoyer. En février 1905, le Comité décida de faire procéder à un essai de vente de ces immeubles, et, dans le cas où cet essai ne donnerait pas un résultat satisfaisant, de les exposer immédiatement en amodiation pour une période de trois ans. Ces opérations furent exécutées en mars suivant. L'essai de vente ne produisit qu'une somme totale de 4610 fr. Ce résultat ne pouvait être pris en considération, puisqu'il représentait pour la Caisse une perte de plus de 3000 fr. Par contre, la tentative d'amodiation eut un résultat plus favorable. Le revenu annuel ainsi obtenu laisse, après l'intérêt au 4 1/2 % du capital engagé, un solde de 89 fr. 50 largement suffisant pour couvrir les petits frais éventuels.

Cette solution permet de renvoyer la liquidation de ces immeubles à des temps plus favorables. En attendant, ils figureront dans les comptes pour une valeur de 7700 fr., soit pour le capital engagé et deux intérêts restés impayés. Ce n'est, en effet, que par la vente des immeubles qu'on pourra se rendre compte de la perte résultant pour notre Caisse de cette fâcheuse affaire. A l'heure actuelle, une perte n'est, du reste, ni certaine ni même probable.

#### Intérêts des capitaux.

Intérêts perçus en 1905. . . . .	Fr. 14,284 21
Intérêts perçus en 1904. . . . .	» 12,970 10

Augmentation . . . . .	Fr. 1,314 11
provenant essentiellement de l'augmentation des capitaux.	

Les intérêts se payent assez régulièrement; cependant le taux du 5 %, pour retard, a dû être appliqué six fois pendant l'année.

(A suivre.)